Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.11.2025

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

· **1.1 Identificateur de produit**

· Nom du produit: **Akepox 1016 Magic Comp. A**

· Code du produit: 11774, 11777, 11780, 11783
· No CAS: 2530-83-8
· Numéro CE: 219-784-2
· Numéro d'enregistrement 01-2119513212-58
· UFI: RC94-60PJ-Y00V-4TFA

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Colle époxy pour résines

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg
Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

· Service chargé des renseignements: Laboratoire

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH
Tel. +49(0)911-64296-59
Horaires de bureau :
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30
le Vendredi de 7:30 à 13:30
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
+33 (0) 1 40 05 48 48
(Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris)

* **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.11.2025

Nom du produit: Akepox 1016 Magic Comp. A

(suite de la page 1)

· Stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
· Pictogrammes de danger

GHS05

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane
· Mentions de danger
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
· Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.
· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

*
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.1 Substances**
· No CAS Désignation 2530-83-8 [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane
· Code(s) d'identification
· Numéro CE: 219-784-2

· Composants dangereux:

CAS: 233765-90-7	3-glycidyloxypropyltrimethoxysilane Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	1-5%
CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6 Numéro index: 603-001-00-X Reg.nr.: 01-2119433307-44	méthanol Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331 STOT SE 1, H370 Limites de concentration spécifiques: STOT SE 1; H370: C ≥ 10 % STOT SE 2; H371: 3 % ≤ C < 10 %	<1%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.11.2025

Nom du produit: Akepox 1016 Magic Comp. A

(suite de la page 2)

*

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.
Position et transport en position latérale stable.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Dyspnée
Toux
Manifestations allergiques

· Risques Risque d'incidents respiratoires.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· Equipement spécial de sécurité: Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/ poussière/aérosol.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.11.2025

Nom du produit: Akepox 1016 Magic Comp. A

(suite de la page 3)

Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*
RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents de réduction.

· Autres indications sur les conditions de stockage: Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Protéger contre le gel.

· Classe de stockage: 10

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-56-1 méthanol

VLEP	Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m³, 200 ppm risque de pénétration percutanée, (11)

· DNEL

2530-83-8 [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	12,5 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	21 mg/kg bw/day (ARB)
		12,5 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	21 mg/kg bw/day (ARB)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.11.2025

Nom du produit: Akepox 1016 Magic Comp. A

(suite de la page 4)

		5 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	147 mg/m³ Air (ARB)
		43,5 mg/m³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	147 mg/m³ Air (ARB)
		43,5 mg/m³ Air (BEV)

· PNEC

2530-83-8 [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane

PNEC (wässrig)	8,2 mg/l (KA)
	0,045 mg/l (MW)
	0,45 mg/l (SW)
	0,45 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,14 mg/kg Trockengew (BO)
	0,36 mg/kg Trockengew (MWS)
	3,6 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**
· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
· Mesures générales de protection et d'hygiène:
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux.
· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Filtre provisoire:
Filtre A/P2
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
· Protection des mains: Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:
STOKO EMULSION (http://www.stoko.com)
recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:
Kresto Classic (http://debstoko.com)
recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:
STOKO VITAN (http://www.stoko.com)

Gants de protection

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.11.2025

Nom du produit: Akepox 1016 Magic Comp. A

(suite de la page 5)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants
Butylcaoutchouc
Caoutchouc fluoré (Viton)
Vitoject (KCL, Art No. 890)
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants
Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6; 480 min
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
Butylcaoutchouc
Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)
Caoutchouc fluoré (Viton)
Vitoject (KCL, Art_No. 890)

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:
Caoutchouc nitrile
Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)
Caoutchouc chloroprène
Camapren (KCL, Art_No. 720, 722, 726)

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:
Gants en cuir
Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:
Vêtements de travail protecteurs

*
RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales.	
· Couleur:	Incolore
· Odeur:	faible
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	120 °C
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	62 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.11.2025

Nom du produit: Akepox 1016 Magic Comp. A

(suite de la page 6)

· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,07 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· **9.2 Autres informations**	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Aspect:	
· Forme:	Pâteuse
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Test de séparation des solvants:	non applicable
· Solvants organiques:	0,1 %
· Masse moléculaire	236,34 g/mol
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité**	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **10.2 Stabilité chimique**	
· Décomposition thermique/ conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**	Réactions très vives, en partie, en présence de bases ainsi que de nombreux types de matières organiques comme les alcools et les amines. Forte réaction exothermique aux acides. Réactions au contact des agents de réduction.
· **10.4 Conditions à éviter**	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **10.5 Matières incompatibles:**	Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.11.2025

Nom du produit: Akepox 1016 Magic Comp. A

(suite de la page 7)

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Gaz/vapeurs irritants

* **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	7.010 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.248 mg/kg (rabbit)

2530-83-8 [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane

Oral	LD50	8.025 mg/kg (rat) (OECD 401)
	NOAEL-Werte	≥5 mg/kg (mouse)
		200 mg/kg (rabbit) (OECD 414)
		500 mg/kg (rat) (OECD 415)
Dermique	LD50	4.250 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,3 mg/l (rat) (OECD 403)
	NOAEC	0,225 mg/l (rat) (OECD 412)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.11.2025

Nom du produit: Akepox 1016 Magic Comp. A

(suite de la page 8)

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:	
EC50/48h	710 mg/l (daphnia magna)
EC10/5h	1.500 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/72h	350 mg/l (Selenastrum capricornutum)
LC50/96h	237 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

2530-83-8 [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	
EC50/96h	350 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
	>100 mg/l (Salmo gairdneri)
EC50	119 mg/l (green alge)
IC50	255 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
EC50/48h	473 mg/l (daphnia magna)
EC10/5h	1.500 mg/l (pseudomonas putida)
ErC50/72h	350 mg/l (Selenastrum capricornutum)
ECO/96h	44 mg/l (Cyprinus carpio)
NOEC	>100 mg/kg (Klärschlamm: Atmungs-/Vermehrungshemmung) (OECD 209)
NOEC/21d	≥100 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)
EC50/48h	324-710 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72h	255 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	55 mg/l (Cyprinus carpio) (OECD 203)
	276 mg/l (lem)
	237 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Remarque: Toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste): polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.11.2025

Nom du produit: Akepox 1016 Magic Comp. A

(suite de la page 9)

· Catalogue européen des déchets	
06 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE
06 08 00	déchets provenant de la FFDU du silicium et des dérivés du silicium
06 08 99	déchets non spécifiés ailleurs

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

*
RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· **14.4 Groupe d'emballage**	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· **14.5 Dangers pour l'environnement**	Non applicable.
· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Non applicable.
· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

*
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 69

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.11.2025

Nom du produit: Akepox 1016 Magic Comp. A

(suite de la page 10)

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (classification selon liste): polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU 1,1 g/l

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Phrases importantes
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.

· Service établissant la fiche technique: Laboratoire
· Date de la version précédente: 27.11.2024
· Numéro de la version précédente: 12
· Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.11.2025

Nom du produit: Akepox 1016 Magic Comp. A

(suite de la page 11)

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3